Commune de Stadtbredimus

17, Dicksstrooss
L-5451 Stadtbredimus

Tél : 23 69 62 -1
Fax . 23 69 95 21

RESERVATION PRIVEE

Demande pour la mise à disposition de la salle communale suivante :

□ Salle Batty Weber (10 tables, 40 chaises)

□ Centre culturel à Greiveldange (40 tables, 200 chaises) avec/sans cuisine

□ Autres (p.ex. Schléisewiss à Stadtbredimus)

_____

Pour la manifestation _____

qui aura lieu le _____

Période d'occupation de la salle : _____

Personne de contacte : _____

Adresse : _____

Tél/e-mail… : _____

Autres Remarques :

_____

_____

_____, le _____

_____

(Signature)

Prière de contacter notre Service Technique (Tel. : 621 308 117) au moins une semaine avant l'événement.

Réservé à l'administration communale :

Remarque _____

_____

_____

Le nettoyage des locaux loués (après événements / vaisselle des verres inclue) est à assurer par le locataire. Au cas où les locaux seraient quittés non nettoyés, l'administration communale facturera les coûts du nettoyage, le cas échéant assuré par une entreprise externe, au locataire.

Vu et accordé
Le Bourgmestre,

_____

(signature)

Date :_____

TAXES POUR LES SALLES SUIVANTES :

Centre culturel à Greiveldange

Personne domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	200,00 € / jour
Personne non domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	500,00 € / jour

Salle « Batty Weber » à Stadtbredimus

Personne domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	75,00 € / jour
Personne non domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	100,00 € / jour

« Schléisewiss » à Stadtbredimus

Manifestation à but lucratif	250,00 € / jour
Personne domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	100,00 € / jour
Personne non domiciliée dans la Commune de Stadtbredimus, à titre privé	250,00 € / jour

Attention : les travaux de préparation, la mise à disposition de matériel supplémentaire (p.ex. poubelles) ainsi que les travaux de nettoyage ne sont pas assurés par la Commune. La fourniture d'eau et d'électricité sur la « Schléisewiss » à Stadtbredimus est à régler avec le S.I. Stadtbredimus (J.-P. Senninger – GSM : 621 175 404).
En cas de non acquittement de la facture au moins une semaine avant la manifestation, veuillez considérer votre réservation comme nulle et non avenue.

Conformément aux dispositions de la loi antitabac du 11 août 2006,
il est interdit de fumer dans les salles et halls des bâtiments communaux.

Lu et approuvé

_____
Le demandeur